AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-MONTCOCQ

Par arrêté n°2020-138 en date du 20 octobre 2020, le président de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint-Georges-Montcocq.

Le siège de l'enquête publique est fixé à Saint-Lô Agglo, CS 43708, 101 rue Alexis de Tocqueville, 50008 SAINT-LÔ Cedex.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Georges-Montcocq et à l'hôtel de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo durant 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

du lundi 8 mars 2021 à 9h
au jeudi 8 avril 2021 à 18h

Le dossier mis à l'enquête publique sera consultable :

- à la mairie de Saint-Georges-Montcocq :
  - les lundis de 13h30 à 17h00
  - les mardis et vendredis de 8h30 à 12h30
  - les jeudis de 13h30 à 18h00

- à l'hôtel de communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo 101 rue Alexis de Tocqueville – 50000 SAINT-LÔ aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
  - du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
  - le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

- sur le site internet de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo : www.saint-lo-agglo.fr/enquetes-publiques.

La consultation du dossier et la consignation des observations sur le registre devront être réalisées dans le respect des règles sanitaires mises en place pour faire face à l'épidémie de COVID-19, affichées à l'entrée de chaque mairie concernée et de Saint-Lô Agglo.

Chacun pourra prendre connaissance de ce dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet, tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Georges-Montcocq pendant la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture susmentionnés ;
- par courrier postal adressé au commissaire enquêteur au siège de Saint-Lô Agglo, 101 rue Alexis de Tocqueville CS 43708 50008 Saint-Lô Cedex ;
- par courriel à l'adresse suivante : stgeorgesmontcocq.zonage@gmail.com

Le tribunal administratif de Caen a désigné madame Catherine DE LA GARANDERIE, retraitée de la fonction publique territoriale, comme commissaire enquêteur. Elle se tiendra à disposition du public à la mairie de Saint-Georges-Montcocq, aux dates et heures mentionnées, ci-dessous :

- Le lundi 08 mars 2021 de 9h à 12h
- Le samedi 27 mars 2021 de 9h à 12h
- Le jeudi 08 avril 2021 de 13h30 à 18h

Les permanences seront réalisées dans le respect des règles sanitaires mises en place pour faire face à l'épidémie de COVID-19, affichées à l'entrée de la mairie.

A l'issue de l'enquête publique, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans chaque mairie concernée et à l'hôtel de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de Saint-Lô Agglo : www.saint-lo-agglo.fr/enquêtes-publiques.

Des informations sur ce dossier peuvent être demandées à la direction de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures de Saint-Lô Agglo, 101 rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 – 50008 SAINT-LÔ Cedex, par téléphone au 02.14.29.00.20 ou par courriel directionEAI-urba@saint-lo-agglo.fr (mentionner expressément dans l'objet : Modification zonage assainissement Saint-Georges-Montcocq).

Fait à Saint-Lô, le 17 février 2021
Le président de Saint-Lô Agglo,
Fabrice LEMAZURIER